



PRÉAMBULE

La chartre "relation fournisseurs et RSE" présente les engagements de SFERIS pour des achats responsables et formalise ses attentes envers les fournisseurs et sous-traitants.

La performance globale de SFERIS est directement liée à celle de ses fournisseurs et sous-traitants. La sélection de produits et services innovants, qui respectent les enjeux environnementaux et sociaux, est essentielle pour proposer à ses clients les solutions les plus performantes et les plus responsables.

En adhérant à la présente chartre, le fournisseur s'engage à agir et à travailler dans le respect des valeurs de SFERIS :

RESPECT
Être ouvert d'esprit, honnête et constructif

SÉCURITÉ
Penser et agir sécurisé pour tous

PERFORMANCE
Bâtir ensemble les meilleures solutions

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

1. ÉTHIQUE

SFERIS s'engage dans une démarche volontariste contre toutes les atteintes à la probité, et agit avec intégrité et transparence dans ses procédures de sélection des fournisseurs.

SFERIS rejette toute forme de corruption, de "pot-de-vin" ou de pratique illégale. Pour prévenir les risques de corruption et de trafic d'influence, SFERIS effectue des diligences raisonnables auprès de ses fournisseurs.

Dans ce cadre, les fournisseurs s'engagent à répondre aux questionnaires d'évaluation qu'ils reçoivent directement du service achat de SFERIS ou par l'intermédiaire d'un prestataire.

L'absence de réponse pourra empêcher l'entrée en relation d'affaires.

SFERIS s'est doté d'un code de conduite anti-corruption (disponible sur www.sferis.fr) dans lequel les fournisseurs retrouveront notre politique cadeaux et invitations.

SFERIS attend de ses fournisseurs le même niveau d'exigence et encourage la mise en place de programmes de lutte contre la corruption et le trafic d'influence au sein de leurs organisations. Les fournisseurs exercent leurs activités dans le respect des règles de concurrence.

2. ENVIRONNEMENT

Le fournisseur s'engage dans la mesure du possible à :

Privilégier la durabilité des produits

Acheter localement et fonctionner en circuit court*

Favoriser le réemploi des produits

Limiter ses impacts sur les ressources naturelles et la biodiversité

* Fournisseurs français ou frontaliers

Le fournisseur s'engage à respecter les réglementations environnementales qui lui incombent (code de l'environnement, loi climat, loi AGEC, gestion des déchets, etc...). Il communique à SFERIS les résultats des analyses de cycle de vie (ACV) ou les résultats de son bilan carbone.

3. SOCIAL ET DROITS HUMAINS

SFERIS s'engage pour des pratiques commerciales respectueuses des droits humains, de l'environnement et de la société. SFERIS encourage les fournisseurs à intégrer ces concepts avec le plus haut niveau d'engagement.

Le fournisseur se conforme aux conventions fondamentales de l'OIT et du Pacte Mondial des Nations Unies ainsi qu'à toute réglementation applicable localement.

Le fournisseur s'engage notamment à n'avoir recours à aucune forme de travail forcé, ni aucun travail d'enfants pour ses opérations propres ou dans sa chaîne d'approvisionnement.

Le fournisseur s'interdit toute forme de discrimination ou de harcèlement. Il met en œuvre toutes les actions nécessaires pour promouvoir notamment la mixité, l'égalité et l'insertion.

SFERIS œuvre activement à l'amélioration de la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur ses sites et chantiers. SFERIS exige donc de ses fournisseurs qu'ils aient un niveau d'exigence au moins identique pour la sécurité du travail lorsqu'ils interviennent pour son compte.

Le fournisseur a un haut niveau d'exigence pour la sécurité et se montre proactif sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail.

Le fournisseur s'efforce de maintenir un environnement sûr, protégeant la santé de ses collaborateurs et de toute personne qui pourrait être impactée par ses activités (sous-traitants, populations avoisinantes, utilisateur final).

Le fournisseur s'engage à signaler toute anomalie ou dysfonctionnement constaté auprès de SFERIS.

ÉVALUATION ET AUDIT DES FOURNISSEURS

SFERIS incite les fournisseurs à lui communiquer leur performance RSE (mesurée en interne ou par un organisme tiers indépendant).

En complément du questionnaire d'évaluation mentionné au niveau Ethique, SFERIS réalise périodiquement l'évaluation de ses principaux fournisseurs selon les critères suivants :

Engagements RSE

Qualité

Délai

Coût

Satisfaction clients internes

À l'issue de l'évaluation du fournisseur par SFERIS, un rendez-vous peut être pris pour présenter et analyser les résultats de son évaluation et pour mettre en place le cas échéant des axes d'amélioration et un plan d'action.

Le fournisseur peut être sollicité afin de démontrer la bonne mise en œuvre de la présente chartre. Il s'engage à recevoir, et dans la mesure du possible, à faire recevoir par ses propres fournisseurs et sous-traitants, les auditeurs, internes ou externes, qui pourront être mandatés par SFERIS pour en vérifier l'application.

Dans le cas où un fournisseur ne serait pas en mesure de respecter certaines dispositions de cette chartre, il sera tenu d'en faire part à SFERIS afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre.